



SNUipp Hors de France

Réunion AEFÉ du 15 décembre sur les collègues rapatriés d'Iran

Une réunion s'est tenue jeudi 15 décembre au siège de l'AEFE avec les collègues récemment rapatriés d'Iran. Etaient présents, avec les enseignants, la Directrice de l'AEFE, le secrétariat général, le secteur Asie Moyen-Orient, le service pédagogique, le DGA de la Mission laïque française, le COCAC de l'ambassade de France en Iran, le Proviseur et le Directeur du lycée de Téhéran. Le SNUipp et le SNES ont remercié la Directrice de l'Agence d'avoir également convié les organisations syndicales à cette réunion, ce qui n'avait pas été le cas lors du retour des enseignants de Libye où ils avaient été obligés de s'inviter !

L'ambassade de France et l'école française de Téhéran ont été temporairement fermées suite à l'attaque de l'ambassade du Royaume Uni. Pourtant, la communauté française n'a pas été touchée et les autres services diplomatiques étrangers n'ont pas pris de telles mesures. Les collègues rapatriés s'interrogent donc sur les raisons qui ont motivé cette fermeture précipitée. La Directrice et le COCAC se contentent d'évoquer une décision de la Présidence de la République et du Ministère des affaires étrangères face au risque encouru par la communauté française, sans en dire davantage.

L'école compte 276 élèves dont 189 en primaire. Elle est conventionnée avec l'AEFE et la Mission laïque française (entreprises Renault, PSA). Elle est située à proximité de l'un des deux sites consulaires britanniques. L'établissement vient de rouvrir ses portes avec du personnel local. Un accompagnement CNED a été mis en place.

Tous les enseignants détachés (expatriés et résidents) sont rentrés en France à l'exception d'un résident. Leurs effets personnels sont actuellement à l'ambassade de France.

Les expatriés AEFÉ sont placés en position de rappel spécial, les résidents sont « en congé » jusqu'au 7 janvier. Les expatriés MLF sont « en congé », ils perçoivent l'intégralité de leur salaire et primes pendant un mois (salaire Paris au delà). Pour l'ensemble des personnels, cette situation pourra se prolonger jusqu'aux 10 février si la situation n'évolue pas favorablement. Après cette date, les personnels détachés seront soit réintégrés, soit autorisés à retourner en détachement.

Le SNUipp est intervenu pour que soient prises toutes les mesures d'accompagnement au retour des détachés :

- Prise en charge de tous les frais liés au rapatriement ou collatéraux (ex. les frais engagés pour les congés de Noël, les loyers payés d'avance et non récupérables...)
- Aide d'urgence pour la réinstallation
- Le cas échéant, indemnisation pour biens perdus
- Possibilité d'une réintégration temporaire dans le département où sont logés les personnels
- Priorité au recrutement des résidents sur un autre pays